

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

FÉVRIER
2014

AMiO



STOP
aux accords
de libre-échange

70^e année - n°2 - février 2014 (mensuel) dépôt: CHARLEROIX | P402047 | retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

DOSSIER P.4



ÉDITO

Ils ne sont pas
dangereux ;
ils sont en danger !
P. 3



LE MOT QUI PUE

La crise
P. 7



AMiO

SPF Justice • Grève
du 13 décembre 2013
P. 13

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le Bureau des femmes de la CGSP wallonne se penchera sur :

LES VIOLENCES ÉCONOMIQUES FAITES AUX FEMMES

**Le mercredi 12 mars à 10h,
Grande salle de la Régionale CGSP de Namur,
rue de l'Armée Grouchy, 41, 5000 Namur**

Si les femmes belges peuvent être satisfaites de toute une série de droits et de libertés dont rêvent beaucoup de femmes opprimées de par ce monde, elles n'en restent pas moins victimes de nombreuses discriminations sur le plan socio-économique.

En effet, aujourd'hui encore, les femmes constituent le gros du bataillon des travailleurs pauvres et précaires. Elles représentent la majorité des travailleurs salariés à temps partiels ; leur taux d'emploi reste inférieur à celui des hommes sans autre raison que la persistance de stéréotypes de genre et leur salaire moyen reste inférieur de 22 % à celui des hommes...

Nul ne peut plus l'ignorer : l'Europe entière a tourné le dos aux politiques de relance pour s'enfoncer dramatiquement dans une austérité dont les travailleurs ne sont nullement responsables. Les réductions de dépenses publiques visant à assurer une protection sociale sont nettement plus susceptibles d'influer sur les femmes que sur les hommes. Les mesures d'exclusion du chômage qui prendront effet au 1^{er} janvier 2015 toucheront près de 55 000 personnes. 60 % d'entre elles seront des femmes !

La crise apparaît brutalement comme l'alibi rétrograde d'une société capitaliste qui tend à toujours limiter davantage l'individualisation des droits et à restreindre les libertés pourtant chèrement conquises.

Plus que quiconque, les femmes savent combien la crise met en péril les revendications que chaque jour, courageusement, elles mettent sur le métier pour faire évoluer leurs droits. Elles n'ont que trop connu les affres de la misère pour ne pas s'opposer de toutes leurs forces aux conséquences délétères de la crise et de l'appauvrissement généralisé des travailleurs.



Le programme complet de cette activité sera publié dans la prochaine Tribune.

Manifestation pour le droit à l'avortement

Ce mercredi 29 janvier, nous nous sommes joints aux ONG européennes qui ont manifesté à Bruxelles pour soutenir les Droits des femmes espagnoles et le Droit à l'avortement en Europe.

Le 20 décembre dernier, le Conseil des ministres espagnol a approuvé un projet de réforme de la loi actuelle sur les droits sexuels et reproductifs. Si ce projet est voté, l'avortement ne sera possible en Espagne qu'en cas de viol avec plainte préalable ou en cas de grave danger, certifié par deux médecins, pour la santé physique ou psychique de la femme enceinte.

En dehors de ce cadre très restrictif, tout avortement serait considéré comme un crime, ne laissant aux femmes vivant en Espagne que deux possibilités : se rendre à l'étranger pour y bénéficier d'un cadre légal et d'un avortement médicalement sûr ou avoir recours à l'avortement clandestin, avec des risques évidents pour la santé.

La nouvelle loi proposée par le ministre de la Justice espagnol constitue un retour en arrière de trente ans ! En s'attaquant ainsi aux droits des femmes, le gouvernement espagnol renonce à remplir son rôle fondamental de garant de l'égalité et des droits humains.



Ressortissants afghans : la FGTB exige un arrêt immédiat des expulsions

La FGTB insiste pour que les Autorités belges agissent d'une manière qui soit respectueuse des Droits de l'homme.

Depuis le début de cette année 2014, deux ressortissants afghans ont été expulsés vers l'Afghanistan et donc renvoyés dans un pays où leur sécurité ne peut être garantie.

La FGTB réclame la mise en œuvre d'un moratoire sur toutes les expulsions vers l'Afghanistan en raison de la situation sécuritaire sur place. Elle demande aussi l'octroi aux ressortissants afghans d'un titre de séjour provisoire en attendant le réexamen correct de leur dossier.

Il n'est pas acceptable qu'un état de droit comme le nôtre poursuive sa politique actuelle et confine des hommes dans des centres fermés avant de les renvoyer de force vers Kaboul. Au contraire, la Belgique se doit d'offrir des conditions de vie dignes à des familles qui, si elles ne sont actuellement pas expulsées, sont forcées de vivre depuis des mois dans des conditions humaines et sanitaires indignes dans l'église du Béguinage !

La FGTB est solidaire avec les ressortissants afghans qui tentent de faire entendre leurs droits à la sécurité et à la protection depuis des mois dans le cadre d'actions dignes et pacifiques.

**ACTEURS
DES
TEMPS PRÉSENTS**

Ils ne sont pas dangereux ; ils sont en danger !

Les échéances électorales se rapprochent de plus en plus. Le triple scrutin du 25 mai prochain conditionne la vie politique et sociale de notre pays. Les politiques de notre pays ne semblent plus agir et prendre position qu'en fonction de cette échéance, l'élection de nouvelles assemblées régionales, communautaires, fédérales et européennes.

Certains dossiers semblent connaître des évolutions importantes. À titre anecdotique, la spectaculaire évolution de la situation des chevaux « retraités » de la police. Une lettre d'une égérie du cinéma et sympathisante de l'extrême droite aura suffi pour maintenir leurs droits, tant mieux mais pourquoi ne pas garantir la retraite des humains ?

D'autres problèmes semblent inspirer à la classe politique de ce pays, au mieux, un silence gêné, au pire, des discours scandaleux. Il en va ainsi de la situation de quelques centaines de réfugiés afghans. La ministre De Block a ainsi osé comparer l'insécurité en Afghanistan avec celle de sa ville de Merchtem. Pour rappel, l'Afghanistan connaît une situation de guerre depuis plus de 30 ans. Aujourd'hui encore, le taux de mortalité est extrêmement élevé, a fortiori si on est une femme ou si on est membre d'une minorité ethnique ou religieuse. Des millions d'Afghans ont été contraints de fuir leur pays. 95% de ces personnes sont au Pakistan ou en Iran, seule une extrême minorité est venue trouver refuge en Europe. Dans le monde, selon le Haut-Commissariat aux Réfugiés, un réfugié sur quatre est Afghan. Les quelques centaines de réfugiés que le gouvernement belge veut renvoyer dans leur pays ne sont donc pas des profiteurs.

L'expulsion d'étrangers comme l'exclusion des chômeurs sont deux facettes d'une même politique : l'austérité.

Leur présence menace-t-elle l'équilibre de notre pays ? Au contraire, plusieurs études démontrent que les réfugiés, et même l'immigration en général, apportent au pays d'accueil plus de retombées positives d'un point de vue économique que de charges.

Le gouvernement actuel craint que s'il fait un geste d'apaisement sous forme d'un moratoire des expulsions, ce qui est la revendication des Afghans et des associations qui les soutiennent, ça ne soit une voie royale pour Bart De Wever et la N-VA.

Reste l'hypothèse d'une perturbation de l'ordre politique.

L'urgence est de saisir que nous ne pouvons déroger à notre obligation d'humanité ! Accorder notre protection à quelques centaines d'Afghans ne nous menace en rien mais leur refuser ce droit élémentaire leur fait risquer la mort et nous conduit tout droit vers l'inhumanité.

L'expulsion d'étrangers comme l'exclusion des chômeurs sont deux facettes d'une même politique : l'austérité. Un jour, peut-être, nos comptes publics seront dans les normes fixées par des autorités technocratiques et non légitimes mais nous aurons, de manière certaine, abandonné notre qualité d'humanité depuis longtemps.



Ces traités internationaux qui



Alors que l'OMC tente en grandes pompes de relancer un cycle de négociations multilatérales en obtenant pour tout résultat le difficile accouchement d'une souris, l'Union européenne, depuis de nombreuses années déjà, a axé sa politique commerciale extérieure sur la conclusion d'accords bilatéraux de libre-échange (Accords de partenariat économique) et d'accords bilatéraux d'investissement avec des régions ou pays tiers.

Déjà fortement controversés pour leur manque de transparence lors des négociations, l'absence ou la non prise en compte d'études d'impact social et environnemental, et les effets néfastes qu'ils ont sur les champs économiques les plus fragiles, sur les conditions de vie et de travail et sur les services publics, ces accords bilatéraux de libre-échange côtoient à présent des accords beaucoup plus globaux et conséquents, véritables mastodontes dirigés par une oligarchie financière, prêts à écraser tout obstacle sur leur passage.

Pourquoi faut-il s'inquiéter ?

Ainsi, sont en ce moment négociés, dans la plus complète opacité par un groupe de technocrates attachés aux grandes banques et aux multinationales, trois accords déterminants pour l'avenir des services publics et, plus largement, pour celui des droits des travailleurs : **l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada, l'Accord de partenariat transatlantique entre l'Union européenne et les États-Unis et l'Accord sur le commerce des services** qui, comme son nom l'indique, est directement attaché à la libéralisation des échanges et des investissements dans le secteur des services, en cours de négociation entre 37 États parmi lesquels l'UE compte pour un seul État.

Ces trois accords, négociés parallèlement à des discussions géographiquement plus lointaines entre les États-Unis et les pays du Pacifique (Accord Trans-

Pacifique), ont en commun de nombreuses caractéristiques qui représentent à plusieurs niveaux une réelle menace.

Menace contre la démocratie : le système « investisseur contre État »

Tout d'abord, le secret dans lequel les négociations ont lieu évince tout débat politique et public sur leur contenu. Nombreux sont les gouvernements qui prennent connaissance des accords une fois le contenu de ceux-ci clôturé.

Ensuite, sous couvert de « favoriser la liberté de circulation des biens et services » et de « faciliter les investissements », le système porté sur la table des négociations est beaucoup plus insidieux qu'un simple accord de commerce. Il consiste en effet, sous prétexte de « contrer les distorsions législatives » (autrement dit, le travail parlementaire), à déplacer les lieux de décision et de règlement des litiges de la sphère démocratique à la sphère privée. Une disposition prévue dans ces accords appelée « **règlement des différends entre États et investisseurs** » (« Investor-State Dispute Settlement ») permet aux multinationales de « *traîner en justice les gouvernements dont l'orientation politique aurait pour effet d'amoinrir leurs profits* » (Lori Wallach, *Monde Diplomatique* novembre 2013). Les trois accords de partenariats cités plus haut prévoient ainsi que « *les législations en vigueur [tant nationales que régionales et locales] se plient aux normes du libre-échange établies par et pour les grandes entreprises, sous peine de sanctions*

commerciales [et/ou financières] pour le pays contrevenant » (op.cit.).

• Une justice de classe

Ainsi, concrètement, cela voudrait dire qu'un cabinet privé d'avocats d'affaires liés à une multinationale pourrait faire prévaloir les intérêts de celle-ci sur la volonté du Parlement et sur toute norme démocratiquement instituée. « *Sous un tel régime, les entreprises seraient en mesure de contrecarrer les politiques de santé, de protection de l'environnement ou de régulation de la finance mises en place dans tel ou tel pays en lui réclamant des dommages et intérêts devant des tribunaux extrajudiciaires* ». Imaginons par exemple Monsanto exigeant de telle commune wallonne qu'elle impose des OGM et du bœuf aux hormones dans la nourriture de ses écoles... Dans ce système, il n'existe aucun droit équivalent pour les institutions démocratiquement élues ou les citoyens qui voudraient contester ce type de décision.

Il ne s'agit donc plus exclusivement, ou même principalement, de commerce, mais de plus en plus d'imposer de nouvelles restrictions à la capacité de l'État de réglementer. De même, alors que l'Union européenne elle-même s'enfonce d'un cran supplémentaire dans l'austérité en adoptant le TSCG, qu'en sera-t-il des quelques balises obtenues parfois de haute lutte dans les directives européennes ? Qu'en sera-t-il, par exemple, de l'exclusion de l'eau du champ d'application de la directive concessions ? Laisserons-nous nos voix être bâillonnées si machinalement ? Certains États sont réticents à ce système, ou veulent à tout le moins y mettre des balises, mais ils représentent une faible minorité. L'accord UE-Canada, le premier des trois dans le calendrier des ratifications, inclut jusqu'à présent ce mécanisme de tribunal antidémocratique. S'il est maintenu, il sera extrêmement difficile de le faire enlever de l'Accord transatlantique et de l'ACS, l'accord avec le Canada devant servir de tremplin pour celui avec les États-Unis.

Menace contre les droits des travailleurs et le respect des normes sociales et environnementales

Les accords bilatéraux de libre-échange « classiques » ont mené, dans de nombreux cas, à la détérioration des conditions de vie et de travail des populations. Cela se traduit la plupart du temps par des pertes d'emploi conséquentes aux privatisations, une flexibilité accrue, la volatilité des prix des denrées alimentaires, l'augmentation du contrôle par les multinationales sur les services et les ressources naturelles, la non-reconnaissance des droits des travailleurs et des conventions collectives. Un très grand nombre de témoignages apportés par les mouvements sociaux et syndicaux va dans ce sens et ce malgré l'obligation formelle de prendre en compte ces préoccupations lors de la conclusion de l'accord.

• Le contournement des normes

Les trois partenariats évoqués ci-dessus vont plus loin dans le contournement des normes.

En effet, si sur le papier ces accords prévoient le respect des conventions de travail et environnementales, ces dispositions sont dès le départ fort peu utiles car elles n'auront, juridiquement, **aucune force contraignante**.

Par contre, toute entreprise s'estimant lésée par une politique « trop » sociale à son goût pourra obtenir une compensation pour les pertes qu'elle estimera encourir. Des poursuites pourraient par exemple être engagées contre l'État belge s'il maintient l'indexation automatique des salaires ou s'il souhaite augmenter le salaire minimum.

Menace contre les services publics

La mise en œuvre de nombreux accords de libre-échange a mené, dans la plupart des cas, à une détérioration du niveau de qualité, de sécurité, d'égalité de traitement et de promotion de l'accès universel et des droits des utilisateurs (valeurs communes établies dans le Protocole 26 du Traité de Lisbonne) des

services publics via leur libéralisation et leur privatisation.

• Une seconde vie pour l'AGCS

L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) promu par l'OMC il y a 15 ans et fortement contesté pour son caractère fossoyeur des services publics, réapparaît aujourd'hui sous une forme plus vicieuse encore, via l'Accord sur le commerce des services. Cet accord, qui concerne 37 pays à l'échelle mondiale, prévoit l'intensification des échanges commerciaux et investissements dans le secteur des services (un marché « juteux » générant environ 70 % du PIB des pays industrialisés), basant la libéralisation de ces derniers sur le principe d'une « **liste négative** » : les gouvernements doivent lister explicitement les services qu'ils ne souhaitent pas voir libéraliser, les autres l'étant automatiquement.

L'accord UE-Canada et l'accord UE-États-Unis (transatlantique) sont sur la même longueur d'ondes, prévoyant par ailleurs un effet « de cliquet » rendant quasiment impossible tout retour à la sphère publique d'un service privatisé. Il est clair également qu'aux termes de cet accord il sera plus difficile aux municipalités d'organiser de nouveaux services sociaux sous contrôle public.

Que faire ?

La priorité face aux menaces que constituent ces différents accords est avant tout l'**information**. Trop nombreuses sont encore les personnes qui ignorent leur existence et le danger qu'ils représentent à tous les échelons de la vie quotidienne de tout un chacun. Et pour cause, leur négociation se fait dans le plus opaque secret.

Il est urgent d'en prendre conscience, et d'inciter à la mobilisation.

L'Accord sur le commerce des services fait déjà l'objet de nombreuses campagnes citoyennes et syndicales à travers le monde, notamment via l'Internationale des services publics (cf. www.world-psi.org).

Quant aux accords UE-Canada et UE-États-Unis, leur ratification devra passer au minimum par le Parlement européen, et au mieux par la signature de l'ensemble des parlements nationaux des États membres de l'Union. C'est la seule porte d'entrée possible à une remise en question de ces accords, et il est donc grand temps de mettre un pied syndical dans cette porte !

Les élections européennes approchent, l'enjeu est de taille, il s'agit purement et simplement de défendre notre droit à la démocratie et à la sauvegarde de services publics de qualité.

Si nous voulons faire entendre notre voix et inverser l'ordre des priorités en faveur des travailleurs, le vote massif, conscientisé, pour un Parlement européen incarnant les valeurs de gauche que nous défendons, s'avère indispensable pour l'avenir de tous(tes).



« Si ça marchait, ça se saurait ! »

L'accord de partenariat transatlantique et celui avec le Canada ont un précédent : l'ALENA (l'Accord de libre-échange nord-américain) signé en 1994 et incluant déjà la disposition juridique « investisseur contre État ».

Résultats :

- dumping sur l'agriculture par les grosses compagnies américaines : 15 millions de paysans mexicains se sont retrouvés à la rue sans moyens de subsistance !
- dumping social commercial via fusions et acquisitions au profit des grosses entreprises et du meilleur prix. Rien qu'au Canada, 350 000 entreprises ont mis la clé sous le paillason. Aux États-Unis, elles seraient près de 400 000. Au Mexique, encore davantage ;
- l'application du mécanisme « investisseur contre État » a déjà coûté au Canada plus de 160 millions de dollars en dommages et intérêts à des entreprises privées, pour avoir suspendu des opérations de forage et d'utilisation de produits toxiques afin d'en évaluer l'impact sur l'environnement.

Cela fait 30 ans que l'on nous vend la recette du libéralisme économique comme la seule possible pour réduire la pauvreté, augmenter la croissance et donc l'emploi et les richesses. Or, depuis 30 ans, le fossé entre riches et pauvres n'a jamais été aussi profond, et le nombre de personnes souffrant de la pauvreté ne cesse de s'accroître.

Un AMI qui ne nous veut pas du bien

L'Accord sur le commerce des services (ACS) est inspiré de l'Accord général sur le commerce des services, mais il n'est pas directement discuté au sein de l'OMC.

Le groupe de négociateurs, auto-dénommés les « vrais bons amis des services », se réunit en marge de l'Organisation mondiale du commerce et va beaucoup plus loin dans la portée des négociations.

Le but : réintroduire par la fenêtre l'AMI (Accord multilatéral sur les investissements) rejeté par la porte par le Parlement européen en 1998.

L'Afrique du Sud, par exemple, a déjà fait savoir qu'elle ne souscrirait à aucun accord où figurerait la disposition « investisseur contre État ».

Conclusion : avec un minimum de volonté politique concertée et coordonnée, il est bel et bien possible de bloquer ces accords destructeurs.

Les cibles c'est nous

La mise en concurrence des travailleurs via des politiques fiscales et sociales différentes, donnant beau jeu à la compétition entre « plus offrants », a déjà les conséquences désastreuses que l'on connaît.

Si l'Union européenne entérine ces accords sous leur forme actuelle, elle permettra le déplacement du pouvoir en se soumettant aux règles supranationales contenues dans ces accords.

Les directives, règlements et protocoles régissant aujourd'hui l'UE n'auraient dès lors plus aucune valeur face aux règles édictées en faveur des intérêts privés sans consultation démocratique.

Parmi les principales cibles d'un tel processus : les secteurs des soins de santé, de l'éducation, et l'eau, biens communs jusqu'à présent sauvegardés de toute commercialisation non balisée.

(Lien utile : www.no-transat.be)

La crise

La crise, la crise, voilà un mot que nous entendons à tort et à travers, voilà un mot qui est ressassé sans cesse et encore plus depuis l'écroulement de la finance mondiale. Ainsi, n'importe quel quadragénaire n'a connu que la crise, celle-ci est en quelque sorte devenue la norme et l'invariant stable de nos sociétés.

Le terme *crise* est supposé évoquer une situation aiguë, conjoncturelle (alors que là on parle d'une situation qui dure depuis les années 70) et sa définition évoque un changement subit, souvent décisif, favorable ou défavorable, du cours d'une maladie ; une période décisive ou périlleuse de l'existence, ou encore une phase difficile traversée par un groupe social.

De quoi la crise est-elle le nom ?

Par ailleurs, l'emballement médiatique qui accompagne « la crise », les « crises » empêche de poser un diagnostic clair sur le fonctionnement du système. Mais de quoi la crise est-elle le nom ? Grâce à la crise, une certaine idéologie du fatalisme fabrique de l'impuissance et de la résignation. Combien de fois n'avons-nous pas entendu l'antienne – et combien de fois allons-nous encore l'entendre d'ici mai 2014 ? – « *C'est la crise, il faut faire des efforts !* » ? C'est en effet à la faveur de « la crise » que nous assistons au démantèlement de toutes les conquêtes sociales offrant une protection au citoyen.

C'est à la faveur de « la crise » que nous assistons au démantèlement de toutes les conquêtes sociales offrant une protection au citoyen.

Grâce au recours généralisé à ce vocable générique, il est aussi possible de confondre les conséquences (l'imposition de l'austérité) avec les causes et les origines (répartition inégale des richesses, dérégulation et libéralisation de l'économie, prédation financière) et ainsi de noyer le poisson et de reporter la culpabilité sur autrui. La crise est ainsi un opérateur commode

qui nous impose des cadres qui ne font que renforcer la domination des schémas de pensée en orientant les politiques économiques depuis quelques décennies.

Une diversion désastreuse

Cette pratique permet de présenter une décision politique comme étant naturelle, sans alternative possible et dans ce cadre-là, l'imposition de l'austérité ou de la rigueur semble être la chose la plus naturelle au monde. Parler de la « crise », c'est faire comme si nous subissions une catastrophe naturelle obéissant à un ordre transcendant toute action politique. Pour le dire autrement et pour citer Mark Twain, « *Quand on a un marteau dans la tête, on voit tous les problèmes en forme de clou* ».

Ainsi, au nom de la crise, des personnes présentées comme des victimes de celle-ci sont en fait exploitées et sacrifiées par les capitalistes à l'œuvre. Et dans ce cadre, il est opportun de se demander si la crise existe réellement ou si elle touche réellement tout le monde : 20 % des plus riches détiennent 60 % du patrimoine. En 2012 (en pleine « crise »), le nombre de millionnaires a augmenté en Belgique de 7 % tandis qu'un quart de la population est dans une situation financière difficile ou est susceptible de tomber dans la précarité. Comment ne pas voir dans le recours au terme de « crise » un effet d'aubaine, un écran de fumée, un leurre, « une arnaque, un récit inventé par une oligarchie mondiale pour préserver ses intérêts »¹.

Une logique de prédation financière

La crise fonctionne comme un mot écran qui cacherait l'état permanent du système, le carburant invisible et



naturel du moteur du capitalisme et constituerait ainsi la valeur refuge de ce dernier. Par ailleurs, ce que l'on appelle « crise » est « un outil politique essentiel pour la gestion des populations aussi bien productives que surnuméraires et si la crise révèle quelque chose, c'est moins la cupidité des « marchés » que la sujétion politique de tous les États à la logique économique »².

Bon nombre de citoyens sont convaincus qu'il n'y a pas d'alternative, ils se trompent.

En somme, l'austérité issue de « la crise » n'est pas une fatalité mais la conséquence de décisions politiques et ce qui a été fait peut être défait. Ainsi, si à la place de « crise », on disait logique de prédation financière, les enjeux seraient assurément plus clairs, et même si cette résistance à la narration de la crise et cet effort de lucidité ressemblent parfois à la volonté de vouloir vider la mer à la petite cuillère, le renversement de perspectives obtenu par le changement sémantique permet de libérer l'imaginaire : bon nombre de citoyens sont convaincus qu'il n'y a pas d'alternative, ils se trompent.

1. Patrick Viveret, « *La crise est une arnaque* », *Libération* 14-15/09/2013, propos recueillis par Sylvain Bourmeau.
2. Eric Hazan, Kamo, *Premières mesures révolutionnaires*, Paris, La Fabrique, 2013, p.19.

Bruxelles prend son avenir **en main**

Après la mise en perspective politico-historique et le bilan, la seconde journée de séminaire sur les institutions de la Région de Bruxelles-Capitale s'est concentrée sur l'analyse et les perspectives dans le cadre de la 6^e réforme de l'État. Fidèle à son idéal de solidarité, notre syndicat a apporté une réflexion constructive pour les évolutions à venir, tenant compte aussi bien de l'intérêt des travailleurs et de Bruxelles que des intérêts collectifs.



Pour Philippe Van Muylder, secrétaire général de la FGTB-Bruxelles, la réforme est majeure et complexe. Ce sont des compétences importantes qui passeront du niveau fédéral vers les entités fédérées avec les budgets liés de l'ordre de 17 milliards d'euros. Une des conséquences sera que l'État pourra réduire d'un quart ses prélèvements fiscaux tandis que régions et communautés ne recevront que 90 % des budgets initiaux et devront trouver des moyens complémentaires. Cette réforme est aussi considérée comme transitoire dans la mesure où une période de dix ans est prévue pour parvenir à son implémentation complète. Cela implique la révision des lois spéciales de financement qui régissent les transferts de moyens entre les entités selon des clés de répartition qui restent à préciser.

La FGTB impliquée

Devant l'ampleur de la tâche, il était logique que le gouvernement s'attache à réorganiser la structure institutionnelle sans s'occuper du contenu des politiques transférées. Dans son rôle de partenaire social, la FGTB-Bruxelles s'est investie dans l'analyse des implications de ces transferts pour la région bruxelloise, ses travailleurs et ses citoyens pour faire connaître ses options. Elle a été partiellement entendue.

Bruxelles confirme son évolution vers une région à part entière. Ceci se concrétise notamment par l'autonomie constitutive qui permettra au parlement

bruxellois de décider lui-même de sa composition et de son fonctionnement ainsi que de celui du gouvernement tandis que les garanties communautaires, parité linguistique au sein du gouvernement et la représentation des néerlandophones à Bruxelles continueront à être garanties par le fédéral.

Pour la FGTB, Bruxelles s'étend bien au-delà des dix-neuf communes et il faut aborder les problématiques de la région sous l'angle de la communauté métropolitaine s'étendant aux Brabants flamand et wallon afin que ces territoires ne se livrent à une concurrence malsaine.

Rétablir l'équilibre

Bruxelles souffre de certains préjugés et contre-vérités que la FGTB entend démontrer pour proposer des solutions réalistes.

Les critiques stigmatisent d'abord la complexité institutionnelle à cause de laquelle Bruxelles serait moins bien gérée que les autres régions. La rigueur des chiffres démontre que le nombre d'élus, les recettes, les subsides, mais aussi les dépenses sont en réalité inférieurs à ceux des autres régions. Ce qui nous inquiète particulièrement en termes de services publics et de services aux publics car Bruxelles en tant que capitale du pays et siège des institutions européennes, connaît d'énormes besoins et contraintes face auxquelles les moyens alloués ne sont pas suffisants. En effet, Bruxelles accueille une forte proportion de travailleurs qui paient leurs impôts en

Flandre et en Wallonie ainsi que des travailleurs européens exonérés d'impôts en Belgique alors qu'ils ont recours aux infrastructures de mobilité et de soins de santé, entre autres, sans contribuer à leur financement. En dépit du refinancement de 461 millions, la clé de répartition de l'IPP reste fondamentalement inadéquate.

En matière d'emploi et de précarité, le problème qui se pose est lié au faible niveau moyen de qualification des demandeurs d'emploi bruxellois. Un paradoxe et un handicap puisque la région est un énorme pôle d'emplois... à forte exigence de qualification.

Exigence de négociation sociale

À l'heure où la 6^e réforme de l'État va être mise en œuvre, il est temps de renouer avec la concertation et la négociation entre organisations syndicales et autorité publique !

De nombreux aspects notamment liés aux transferts de fonctionnaires accompagnant les transferts de compétences sont à préciser. Il est temps d'en finir avec l'antisindicalisme ambiant, entretenu par les médias et qui consiste à présenter de manière réductrice l'action syndicale alors qu'elle est constructive et vise l'intérêt collectif !

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB

www.cgsp-acod-bru.be



LES SECTEURS AMiO ET PARA PASSENT À L'ACTION

Le gouvernement pressera-t-il vos services publics comme des citrons ?

Les délégations CGSP de plusieurs administrations et parastataux fédéraux situées aux alentours de la gare du Midi ont mené une action de sensibilisation des citoyens ce 16 janvier 2014 devant la gare du Midi à Bruxelles.



Un tract ainsi qu'un verre de jus de citron, symbole d'une Fonction publique et de fonctionnaires pressés comme des citrons, ont été distribués aux passants...

En effet, depuis plus de 10 ans, de gouvernement en gouvernement, les économies linéaires sur le personnel et les moyens de fonctionnement des services publics fédéraux se succèdent et ce, de plus en plus souvent, au détriment de la qualité des services rendus au public. Seul un départ sur trois est, en pratique, remplacé. Malgré des situations différentes dans chaque institution, le nombre de fonctionnaires fédéraux a diminué de 2 000 équivalents temps-plein au cours des 18 mois suivant le mois de décembre 2011, soit près de 3,5 % du personnel total !

De nombreuses administrations et institutions qui ont pris part à l'action ont dû faire face à ces réductions et ont toutes entendu de leur direction cette phrase : « faire plus avec moins ».

Ce sont bien tous les citoyens et, en premier lieu, les plus vulnérables qui seront les victimes directes de cette politique à court terme affaiblissant le service public. Par cette action, les délégations de la CGSP et les travailleurs de ces administrations et institutions ont voulu signifier au (futur) gouvernement fédéral qu'il devait prendre au sérieux le maintien d'un service public de qualité. Qu'il n'oublie donc pas de donner à la Fonction publique et à ses agents les moyens de continuer à exécuter correctement leurs tâches et missions dans tous les domaines (pensions et allocations, sécurité sociale, santé, emploi et droit du travail, contrôles des médicaments, des produits chimiques, etc.) et ce au service de tous les citoyens !

J.-P. Van Austrève et C. Grootjans

Nouveau certificat médical

Obligation d'un nouveau certificat médical dès le 1^{er} février 2014.

Au Moniteur belge du 2 janvier 2014 a été publiée la circulaire n° 633 du 17 décembre 2013 qui impose l'usage d'un **nouveau certificat médical à partir du 1^{er} février 2014.**

Attention à bien utiliser le bon formulaire à partir de cette date afin d'éviter toute ambiguïté dans le cadre de la déclaration et de la couverture de votre absence pour maladie.

Autre nouveauté importante, ce certificat **ne doit plus être envoyé à votre centre régional Medex mais doit impérativement être envoyé** à la seule adresse suivante :

**Medex
Certificats médicaux
Place Victor Horta 40 - bte 50 / 1060 BRUXELLES**

Respectez ces consignes, il y va de votre intérêt.

R. Vansaingele

COMITÉ B

Nouvelles carrières

Les nouvelles carrières fédérales sont entrées en vigueur ce 1^{er} janvier 2014 (AR du 25/10/2013 – MB du 14/11/2013).

A. Si votre situation administrative ne change pas = Titre III de l'AR

Vous ne verrez aucune différence, car les premiers effets de la nouvelle carrière ne se feront principalement sentir que le 1^{er} janvier 2017 (voir le 1^{er} jan-

vier 2016) par l'obtention de la première bonification et l'instauration de nouvelles augmentations intercalaires (annales) pour toutes les anciennes échelles y compris spécifiques.

Attention toutefois, à partir de ce

1^{er} janvier 2014, votre **évaluation prendra une tout autre importance** que par le passé car de la mention reçue dépendra l'évolution de votre carrière pécuniaire (obtention ou pas d'une bonification d'échelle ou passage à l'échelle supérieure).

B. Conséquences des mentions d'évaluation

Mention	Conséquence sur carrière	Autre conséquence
Répond aux attentes	Aucune évolution normale	Aucune
À améliorer	Retarde obtention de la bonification Retarde obtention de l'échelle supérieure	Perte de la fonction supérieure le cas échéant
Insuffisant	Carrière pécuniaire ralentie Carrière administrative bloquée	Période d'évaluation suivante = 6 mois Perte de la fonction supérieure Si 2 x « insuffisant » en 3 ans à licenciement (statutaire comme contractuel)
Exceptionnel	Peut accélérer la carrière pécuniaire	

En cas de doute, avant de répondre à une interpellation de l'Autorité, prenez contact avec votre délégué qui pourra vous conseiller !

C. Votre situation administrative change = Titre II de l'AR

Si après le 1^{er} janvier 2014 votre situation administrative change, vous tomberez alors dans les nouvelles échelles.

Tel sera le cas d'un membre du personnel contractuel qui devient agent statutaire, lorsque vous accédez au

niveau supérieur ou que vous changez de classe après le 1^{er} janvier 2014. De même lorsque vous changez de grade au sein d'un même niveau.

Le SPF Personnel et Organisation a sorti récemment deux brochures relatives aux nouvelles carrières, celles-ci sont téléchargeables sur le site www.fedweb.be, des versions imprimées

ne sont pas encore disponibles, mais si vous êtes intéressés parce que vous n'avez pas accès à l'outil informatique, n'hésitez pas à vous adresser à votre service du personnel (Service d'encadrement Personnel et Organisation).

R. Vansaingele

SPF FINANCES

Rencontres avec le ministre et la Commission Finances

Suite au succès des actions décentralisées menées fin novembre/début décembre 2013 (voir notre édition précédente), une rencontre a eu lieu le 23 décembre 2013 avec le ministre des Finances, M. Koen Geens, et le président du Comité de direction du SPF Finances, M. Hans D'Hondt.

Nous avons pu constater à ce moment le changement d'attitude dans le chef des autorités du SPF Finances qui semblent enfin avoir pris conscience du profond malaise qui règne au sein du département suite aux différents projets initiés à la hussarde par un management peu soucieux du respect d'un dialogue social et du personnel.

Or ces deux éléments sont indispensables si l'on veut qu'une réforme de l'ampleur du basculement 3 soit un succès.

Pour rappel, tant la concertation sur l'horaire variable, que la négociation des allocations/indemnités, que la négociation/concertation sur le basculement 3 avaient reçu un avis négatif unanime des quatre organisations syndicales représentatives.

Au cours de la réunion le ministre et le président du Comité de direction sont venus avec deux propositions de protocoles relatifs d'une part à l'horaire variable et d'autre part au basculement 3.

Nous reprenons, ci-dessous, l'intégralité de ces projets de protocoles pour lesquels au moment où nous rédigeons ces lignes, le Comité technique fédéral Finances ne s'est pas encore réuni et la position de la CGSP-ACOD n'est donc pas encore arrêtée.

Ces textes, nous le reconnaissons volontiers, contiennent certaines avancées mais seront-elles suffisantes pour entraîner l'aval du CTF Finances ?

A. Horaire variable

I. Proposition de l'Autorité

1. Le nouvel horaire variable, qui a été concerté avec les organisations

syndicales et communiqué aux membres du personnel du département au moyen d'une brochure disponible sur l'intranet, a été remanié.

2. Pour remplacer ce système, l'Autorité dans les limites de la Loi du 14 décembre 2000 relative au règlement du temps de travail a conçu un système plus simple d'horaire variable dans lequel les membres du personnel des niveaux D, C, B et A1/A2 auront le choix entre deux modèles dont voici les grandes lignes :

a. Système 1 : enregistrement du temps de travail, des plages fixes et la possibilité de congé de récupération

- Système de plages fixes et variables (présence obligatoire entre 9h30 et 11h45 puis entre 14h et 15h30 : plages fixes).
- Arrivée entre 7h et 9h30 ; départ entre 15h30 et 19h. Temps de midi à prendre entre 11h45 et 14h. Il s'agit des plages variables.
- Droit à la récupération lors d'heures supplémentaires : 6 jours sur une période de 4 mois, à condition d'avoir suffisamment d'heures supplémentaires. Le chef doit donner son accord sur le jour où l'agent souhaite prendre son congé de récupération.
- Une moyenne de 38h/semaine doit être prestée sur une période de 4 mois.
- Le premier jour de travail de l'année, chaque membre du personnel reçoit un bonus de 3h48.
- Enregistrement du temps de travail.

b. Système 2 : pas d'enregistrement du temps de travail, des heures flexibles

- Heures de travail librement choisies entre 7h et 19h.
- Arrivée et départ entre 7h et 19h, au libre choix du personnel.
- Pas de droit à la récupération structurelle. L'horaire de travail est choisi

librement par le collaborateur. Lorsque l'absence est supérieure ou égale à un demi-jour, l'accord du chef fonctionnel est requis (cette absence est enregistrée dans My P&O).

- Prestation d'une moyenne de 38h/semaine sur 4 mois.
- Le premier jour de travail de l'année, chaque collaborateur reçoit un bonus de 3h48.
- Pas d'enregistrement du temps de travail.

3. Les membres du personnel du niveau B, C et D et des classes A1 et A2 sont libres de choisir entre le système 1 et le système 2. Le choix se fera mensuellement et sera d'application le premier jour du mois qui suit celui où le choix a été fait. Ce choix sera enregistré dans My P&O.

Les membres du personnel des classes A3, A4 et A5 sont automatiquement intégrés au système 2 (flexibilité) et ne peuvent pas choisir pour le système 1. Les fonctions à responsabilité exigent que les collaborateurs qui les exercent disposent d'un horaire de travail flexible. Pour l'instant, ils disposent déjà d'une certaine flexibilité, mais il leur est exigé d'être présents chaque jour. Dans le nouveau système 2, ces membres du personnel peuvent aussi organiser leur horaire de travail sur moins de 5 jours.

4. Dans les deux systèmes, de bons arrangements entre le chef et le collaborateur sont indispensables afin d'assurer le bon fonctionnement du service. Les présences et absences de chaque membre du personnel sont concertées entre le collaborateur et son chef, en fonction des besoins du service, et sur base d'un esprit d'équipe.

5. Le système actuel de compensation pour les retards des transports en commun de plus de 10 minutes est maintenu.

6. Le nouveau système sera d'application le 1^{er} janvier 2014. Les membres du personnel des niveaux B, C, D et des classes A1 et A2 commenceront le 1/01/2014 avec le système 1 et pourront à ce moment faire le choix de le conserver ou de passer dans le système 2. Ce choix peut être modifié chaque mois.

Les membres du personnel des classes A3, A4 et A5 travailleront à partir du 1/01/2014 dans le système 2, sans avoir le choix de passer dans le système 1.

7. En attendant la généralisation du nouveau système de badges où tout le monde badge pour des raisons de sécurité, il n'est pas interdit aux membres du personnel d'enregistrer leur temps de travail avec la carte de pointage verte dans le système 2.

8. L'Autorité fera, en mars 2014, l'évaluation du nouvel horaire variable avec les organisations syndicales représentatives.

B. Basculement 3

I. Propositions de l'Autorité

L'arrêté royal du 19 juillet 2013 fixant les règles selon lesquelles certains membres du personnel du Service public fédéral Finances sont affectés à un nouveau service n'est pas modifié et reste donc entièrement d'application.

Dans le cadre de l'exécution de l'arrêté royal susmentionné, l'Autorité prend les engagements suivants :

1. Les membres du personnel occupés au SECAL et les membres du personnel qui sont encore actuellement affectés dans les services de la mécanographie et qui ont été intégrés respectivement au SECAL et à l'Administration générale de la fiscalité sont autorisés à muter – sur base volontaire – vers la résidence administrative dans laquelle ils sont réellement occupés de sorte que

leur situation soit régularisée avant le démarrage du basculement 3 (K3) (leur lieu réel d'affectation ne coïncide plus depuis des années avec leur lieu officiel d'affectation). Ceci est sans conséquence sur leurs autres droits.

2. De garantir que les membres du personnel ne soient pas lésés par l'application de l'article 11 de l'arrêté royal susmentionné dans l'éventualité où ils se seraient classés en ordre utile pour une résidence administrative sur base de la pure application des règles de classement reprises dans cet arrêté. Cela signifie que ceux qui sur base de leur ancienneté de basculement auraient eu le droit d'affectation mais par application des droits de priorités de l'article 11 n'entrent pas en compte, seront désignés en surnombre.

Sans préjudice du point 2 :

3. Dans le cadre du comité de suivi, les conséquences du K3 seront examinées en toute transparence par résidence et pour chaque entité et ce, en présence de l'administrateur général ou du directeur du service d'encadrement concerné. Dans le comité de suivi, la nécessité de procéder à certaines adaptations pour raisons sociales sera également concertée et ce, compte tenu des nécessités de l'organisation.

Dans ce cadre, le télétravail et le travail en bureaux satellites sera promu afin de pallier les difficultés pratiques issues de la centralisation des services et du K3 rencontrées par les membres du personnel et ce, compte tenu des tâches des membres du personnel et en concertation avec l'administrateur général ou le directeur du service d'encadrement concerné.

Dans ce même cadre pour les membres du personnel de niveaux inférieurs qui n'ont pas obtenu

d'emploi correspondant à leur choix, il sera fait preuve de souplesse lors de leur affectation d'office dans une résidence administrative et ce sans mettre en cause le bon fonctionnement des services.

4. Veiller à une communication claire et univoque sur les règles qui seront applicables lors de l'affectation dans les nouveaux services (K3).
5. Communiquer par résidence le nombre de places disponibles par niveau et par classe ainsi que le maximum de membres du personnel qui sont prioritaires.
6. Ne réaliser l'opérationnalisation que si cela ne met pas en cause le fonctionnement de l'organisation. Ceci implique notamment une souplesse dans le timing relatif à l'opérationnalisation compte tenu des résultats des affectations et également de concrétiser les mesures visées au point 3.

Nous avons également rappelé au ministre notre inquiétude quant à la disparition de nombreuses résidences de proximité, tant pour les agents que pour les usagers, mais aucune réponse ne nous a été apportée à ce sujet, aussi le front commun syndical a-t-il décidé de déposer les pétitions auprès de la Commission des Finances de la Chambre aux fins de les remettre au ministre des Finances.

En matière d'allocations/indemnités, aucune avancée formelle et précise n'a été enregistrée à ce jour. Nous avons à nouveau insisté sur le défraiement des missions au sein des résidences pour lesquels il faudra trouver une solution. Le président du Comité de direction nous a toutefois indiqué y réfléchir.

Le front commun syndical a également été reçu par la Commission des Finances et du Budget de la Chambre ce 14 janvier, occasion de rappeler les revendications du front commun syndical dans le cadre de la restructura-

tion du département des Finances, à savoir :

- une vue claire et stable du SPF Finances dans le futur avant le basculement ;
- une mise en compétition, pour chaque administration, tenant compte des métiers et de la qualification technique ;
- une suspension de la réforme des structures le temps d'analyser les possibilités de maintien d'implantations ou de services équitablement répartis dans tout le pays et notamment dans les zones rurales, où les citoyens doivent pouvoir accéder aux services de base auxquels ils contribuent financièrement comme tout un chacun ;
- le maintien d'un personnel en suffisance, afin de fournir un service optimal aux citoyens et de pouvoir lutter efficacement contre la fraude fiscale ;
- des compensations à la centralisation excessive pour le personnel qui verra sa résidence supprimée.

Le président de la Commission, M. Gilkinet, a remarqué que par rapport à l'audition de 2012, les problèmes étaient restés les mêmes et que cela était plus qu'inquiétant !

À suivre...

R. Vansaingele

SPF JUSTICE

Grève du 13 décembre 2013 : grande réussite dans l'ensemble de la Justice

L'action en front commun au sein des Établissements pénitentiaires, de l'Ordre judiciaire, de l'Administration centrale, des Maisons de justice etc. a été une réussite totale. Cette action avait pour but de sensibiliser la ministre de la Justice, qui jusqu'à ce jour brille par son absence pour ce qui est du dialogue social.

Une concertation a eu lieu le 5 décembre 2013, au cabinet de la ministre Turtelboom, qui n'a pas permis de résoudre le malaise existant au sein de la Justice. La politique désastreuse initiée depuis tout un temps par la ministre fait sentir ses effets. De ce fait, l'action de ce 13 décembre 2013 était inévitable au sein du département de la Justice.

La mobilisation du personnel tant au Nord que dans le Sud du pays a été très concluante.

Nous vous présentons ci-dessous un relevé par administration de la situation au 13 décembre.

A. Ordre judiciaire

Madame la Ministre Turtelboom n'avait pas prévu une carrière pour les 10 000 agents que totalise l'Ordre judiciaire et ce au 1^{er} janvier 2014.

Dès lors, c'est en front commun que les délégués des trois organisations syndicales se sont rendus dans les divers Palais de justice du Royaume afin d'organiser des assemblées du personnel.

Ces assemblées portaient sur l'absence de cette nouvelle carrière et la perte salariale.

Nous avons pu observer que les membres des greffes et parquets ont été attentifs aux discours que nous leur avons tenus. Ils ne pouvaient croire à un tel oubli les concernant ! Cette sensibilisation a été menée durant deux semaines.

C'est donc avec beaucoup de satisfaction que nous avons pu constater que le mouvement de grève du 13 décembre dernier a été très largement suivi. Les Palais de justice de Charleroi et Namur ont tout simplement fermé leurs portes...

Les membres du personnel namurois et verviétois ont rejoint le Palais de justice de Liège, où l'on pouvait compter pas moins de 300 personnes manifestant entre le Palais des Princes-Évêques et les nouvelles annexes.

Les Palais de Huy, Dinant et du Sud du pays tels que Neufchâteau et Marche ont également suivi le même mouvement.

Nous avons pu également compter sur le soutien de chefs de corps des différentes juridictions.

Seul petit bémol concernant la capitale, un petit groupe de manifestants s'est rassemblé place Poelart mais les audiences se sont tenues normalement... Ce qui nous amène à penser que les instances bruxelloises, dont la plus haute du pays, ne se sentaient pas concernées...

En conclusion, nous remercions et félicitons tous nos Camarades d'avoir répondu aussi nombreux à ce mouvement de grève. Un tel engouement n'avait plus eu lieu dans l'Ordre judiciaire depuis octobre 2012 !

B. Établissements pénitentiaires

Les motifs de mécontentement sont légion, une rupture de dialogue en ce qui concerne le cahier revendicatif déposé en 2012, et qui pour l'instant fait l'objet de groupes de travail. L'Administration veut économiser 15 % sur la masse d'habillement et accuse un retard de plus de trois ans sur la livraison de celle-ci. L'évaluation du protocole 351, où des divergences profondes apparaissent entre les organisations syndicales et l'Autorité est essentielle pour la poursuite des négociations. À ce sujet, lors de la dernière concerta-

tion, l'Autorité a proposé l'assistance d'un médiateur, nous verrons la suite...

La CGSP veut des garanties pour le personnel restant et partant dans le cadre du transfert de compétences pour les établissements de Saint-Hubert (jeunes), Tongres et Everberg vers les Régions (Communauté française et Communauté flamande). Le MASTERPLAN III, un projet ambitieux mais très peu concret à ce jour. Le cadre du personnel est à nouveau en déficit. Il est grand temps de le revoir, car un manque de personnel dans un service continu est **MORTEL**.

La surpopulation dans les Établissements pénitentiaires engendre une surcharge importante de travail, ajouter à cela un manque récurrent de personnel et la situation est évidemment intenable. La ministre de la Justice brandit cependant un bulletin de victoire en la matière. Au 5/11/2013 les chiffres étaient alarmants, 11 760 détenus, soit 25,9 %... et là silence radio de sa part.

C. Corps de sécurité

Il s'agit d'une ouverture de dialogue sur la carrière de ce personnel en attente depuis trop longtemps. Il est grand temps de finaliser ce dossier.

D. Les Maisons de justice

Les transferts de compétences vers les Communautés baignent dans un flou artistique. Les organisations syndicales ne sont même pas associées à la concertation entre les autorités. Le personnel sous contrat de remplacement ou temporaire ne sait rien de son avenir... Actuellement le remplacement des collègues qui quittent les Maisons de justice ou qui travaillent en prestations réduites n'est plus

assuré. Cela est intolérable pour le personnel.

E. Centre national de surveillance électronique

Pour la **CGSP**, la situation de ce service est tout simplement catastrophique, là aussi on constate un manque récurrent

de personnel et une surcharge de travail croissante. Instructions de travail défaillantes, formation non uniformément la confusion. Déséquilibre en ce qui concerne le nombre de dossiers. Enfin, imprécision sur le transfert de ce service, il resterait commun par conclusion d'un contrat de collaboration. Nul ne sait ce qu'il en est aujourd'hui ?

F. Services centraux

Même constat, un manque récurrent de personnel. Les départs ne sont pas remplacés. Le statut et la carrière de ce personnel sont incertains.

M. Jacobs

SPF MOBILITÉ ET TRANSPORTS

Réorganisation de la DGTA

Nous avons déjà fait état, dans la Tribune de ?? de l'atmosphère de travail difficile à la Direction générale du Transport aérien (DGTA) du SPF Mobilité et Transports.

Une enquête a été menée par la CGSP auprès du personnel, par le biais de permanences. Ses constats étaient accablants. Un compte-rendu de celle-ci a été diffusé à tout le personnel de la DGTA le 26/11/2012, et soumis au CCB du 19 décembre 2012. Dans un esprit constructif, ce compte-rendu se terminait par une série de recommandations pratiques, simples et concrètes, pour remédier aux problèmes. L'Autorité, tout en se refusant à confirmer la totalité de nos constats, a reconnu l'existence de certains problèmes, et promis d'intégrer la quasi-totalité de nos recommandations dans son plan d'action.

Cependant, nous avons vu peu d'améliorations en pratique. La situation a même empiré dans certains services.

Il fallait attendre la nomination d'un nouveau président du Comité de Direction pour que les choses bougent enfin. Celui-ci, un an après la publication de notre compte-rendu, a décidé de lancer un audit de la DGTA. Cet audit, mené par le service d'audit interne du SPF, a débuté le 1^{er} octobre 2013 et devait prendre fin avec la remise du rapport final, fin décembre 2013.

Avant même la fin de cet audit et la remise du rapport final, l'Autorité a

soumis à la concertation syndicale un projet de nouvel organigramme de la DGTA, avec un descriptif minimaliste de sa future réorganisation.

L'information jointe à la convocation à la réunion du Comité de Concertation de base était beaucoup trop vague et incomplète, le projet étant expliqué et justifié en une page et demie seulement. La CGSP ne pouvait bien entendu se contenter, après la longue attente et le combat mené pendant presque 4 ans pour une réforme de cette administration, d'un projet d'avenir qui se résume en une page et demie.

Durant la réunion du CCB, le matin du 13/12/2013, le président du Comité de Direction a reconnu la qualité du compte-rendu de la CGSP que nous évoquons ci-dessus, et a félicité la CGSP pour celui-ci. Il a réitéré ces félicitations publiquement, lors de l'assemblée du personnel qu'il a organisée l'après-midi en confirmant, officiellement, que le contenu du rapport de son audit rejoignait le contenu de celui de la CGSP envoyé le 26/11/2012.

Pendant la réunion, malgré ces félicitations et cette reconnaissance, la CGSP a exprimé ses doutes qu'un nouvel organigramme suffise à régler

les problèmes, et son impression que l'on met la charrue avant les bœufs.

Le président du SPF a rétorqué qu'il existait à l'heure actuelle des éléments bloquants, et que le nouvel organigramme avait pour but d'avancer dans la réorganisation. L'avis des organisations syndicales sur le projet d'organigramme était nécessaire afin de pouvoir mettre en place les groupes de travail et entamer la réorganisation rapidement.

La CGSP a répondu qu'elle devait d'abord interroger le personnel avant de pouvoir donner un avis et transmettre les commentaires du personnel. Elle ferait ensuite des propositions quant au projet d'organigramme.

Le président du SPF a dès lors conclu la réunion sur l'avis positif de deux syndicats (CSC et SLFP), tout en restant dans l'attente de l'avis de la CGSP.

Le 19/12/2013, la CGSP a organisé une assemblée du personnel de la DGTA pour le consulter sur ce projet. Celle-ci s'est déroulée dans une atmosphère respectueuse, avec un débat objectif et un échange d'arguments et d'expertises. La CGSP a, comme promis, relaté et retranscrit fidèlement, ce à quoi le personnel était, non seu-

lement, sensible mais aussi critique dans le sens positif, tout en faisant des propositions et des recommandations constructives et en attirant l'attention sur des irrégularités manifestes. Un compte-rendu a été rédigé et envoyé au président du Comité de Direction et à tout le personnel de la DGTA.

Dans un courriel du 24/12/2013, le président du Comité de Direction a félicité la CGSP pour la richesse de son rapport, et a promis qu'il intégrerait une bonne partie des recommandations de celui-ci dans la version finale

de sa réorganisation de la DGTA, qu'il présenterait début janvier.

Le lundi 6 janvier 2014, le président du Comité de Direction a organisé une nouvelle assemblée du personnel. Il a de nouveau félicité le travail et le compte-rendu de la CGSP, réalisé en si peu de temps. Il a tenu compte de nos recommandations et en a intégré la majeure partie dans sa nouvelle structure. Reste un problème concernant les personnes nommées à ses postes, dont les nominations ne répondraient pas aux procédures légales.

Reste aussi et surtout à mettre en œuvre toutes les recommandations de la CGSP dans son premier compte-rendu, pour un fonctionnement de cette administration plus transparent, objectif et impartial, et aussi plus respectueux de ses agents, de leur métier et de leur travail.

La CGSP restera attentive à ce problème et vous fera part des suites au fur et à mesure de l'évolution du dossier de la DGTA.

G. Hoppe et K. Mosbah

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE – LES MILITAIRES

Évaluation physique des militaires

Évaluation physique des militaires : vers un début de solution ?

A. Le principe

Le statut des militaires a été adapté et prévoit désormais que certains critères de capacités physiques soient pris en compte pour évaluer l'aptitude des nouvelles recrues, mais aussi de tous les autres militaires âgés de moins de 45 ans dans un premier temps, et jusqu'à leur pension lorsque le statut sera en régime, c'est-à-dire dans 5 ans. Depuis le 1^{er} janvier 2014, un militaire qui perdra sa forme physique pourrait perdre son emploi après seulement deux échecs.

B. De la négociation

Il est clair que d'un point de vue syndical, la pilule allait être difficile à avaler sans une contrepartie. Si la raison veut qu'un militaire soit physiquement apte pour assumer les missions parfois périlleuses qui lui sont confiées, encore faut-il lui donner le temps et les moyens de s'entraîner ! Partant du principe que cette responsabilité doit être partagée par le militaire et l'Armée, nous avons obtenu

que si la Défense maintenait le caractère statutaire des tests physiques, alors les Chefs de corps devaient, de leur côté, s'engager à ce que trois fois 45 minutes de sport par semaine et durant le service soit un droit.

C. Modification unilatérale

Au moment de donner notre accord sur le nouveau statut, l'Autorité nous avait présenté un projet de texte qui garantissait que nos revendications seraient respectées. Raison pour laquelle les principaux syndicats ont dit oui au statut G1. Il est clair que 135 minutes d'entraînement par semaine pour 32 000 militaires, cela représente 1 800 équivalents temps-plein... Et c'est une des raisons pour laquelle l'État-major a probablement fait marche arrière, d'autant que certains Chefs de corps n'imaginaient pas pouvoir garantir un tel droit. Le 20 décembre 2013, une nouvelle version du projet de règlement nous a été transmise par voie électronique. Le droit à l'entraînement obtenu se réduisait à l'obligation pour le militaire de prendre lui-même les dispositions pour réussir les épreuves physiques.

D. Où et quand ?

Depuis le plan de transformation et la fermeture de nombreuses casernes, il n'est pas rare qu'un militaire passe plusieurs heures sur le chemin du travail. Doit-il en plus s'abonner à une salle de sport et s'entraîner le soir au détriment de sa vie de famille et à ses frais ? Il n'était pas question de laisser l'Autorité se moquer ainsi du personnel et de lui mettre, via des mesures statutaires, une telle épée de Damoclès au-dessus de la tête en permanence.

E. Rupture de confiance

Trois des quatre syndicats représentatifs (CGSP, CSC et CGPM) ont immédiatement rédigé un communiqué de presse pour qualifier les pratiques de l'État-major d'inacceptables et ont mis fin à toute négociation avec les représentants du Département de la Défense. La CGSP est même allée plus loin en promettant que, sans une rencontre avec le ministre De Crem avant la fin du mois de janvier, des actions seraient inévitablement organisées devant le n° 8 de la rue du Lambermont !

F. Réunion avec le MOD

Mardi 14 janvier 2014, le ministre de la Défense et son Chef de Cabinet, accompagnés de leurs principaux collaborateurs, ont reçu les représentants syndicaux afin de discuter des sujets brûlants. La discussion

fut franche et constructive. Conscient des problèmes rapportés, le ministre De Crem s'est engagé à s'entretenir avec le Chef de la Défense pour que la confiance puisse être restaurée et que les négociations puissent reprendre au plus vite. Si la menace d'actions s'est estompée, nous attendons de savoir

les suites qui seront réservées par le Chef de la Défense aux recommandations que le ministre lui aura faites et qui nous conviennent parfaitement. Affaire à suivre...

P. Descy

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SECTEUR IX – PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER DES ÉCOLES DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES (PAPO)

Nominations des PO

Enfin une réelle avancée concernant les ouvriers des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Quand vous lirez cet article, le projet d'arrêté concernant les nominations des PO aura déjà fait l'objet d'une première lecture au gouvernement.

Ce qu'il faut retenir :

- les nominations à 65 % des PO dans toutes les fonctions et dans toutes les cuves,
- les nominations en fonction du niveau du temps de travail du membre du personnel avec à l'avenir une possibilité d'extension de charge.

Même si le Cabinet de l'Enseignement obligatoire ne respecte pas ses engagements, à savoir 80 % de nominations, nous pouvons estimer que nous avançons dans le bon sens pour les ouvriers des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles grâce à la pression de notre organisation syndicale et des ministres PS.

M. Bex et M. Jacobs

TRIBUNE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités
- 3 / Édito • Ils ne sont pas dangereux ; ils sont en danger !
- 4 / Dossier • Ces traités internationaux qui menacent nos droits et nos services publics
- 7 / Le mot qui pue • La crise
- 8 / IRB • Bruxelles prend son avenir en main

www.cgsp-wallonne.be

SOMMAIRE

Infos AMiO

Fédéral

- 9 / Fonction publique • Les secteurs AMiO et PARA passent à l'action
- / Fonction publique • Nouveau certificat médical
- / Comité B • Nouvelles carrières
- 10 / SPF Finances • Rencontres avec le ministre et la Commission Finances
- 13 / SPF Justice • Grève du 13 décembre 2013
- 14 / SPF Mobilité et Transports • Réorganisation de la DGTA
- 15 / Défense - Militaires • Évaluation physique des militaires

Communauté française

- 16 / Secteur IX-PAPO • Nominations des PO

www.cgsp-amio.be ou www.cgsp-ministeres.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTP Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11